

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ce qui s'est produit quand le comité a étudié ce projet de loi. Nous avons vu défiler des témoins qui n'ont aucun lien avec le Nouveau parti démocratique ni avec le Congrès du travail du Canada. Ces témoins représentent d'autres secteurs, par exemple le Conseil des sciences du Canada, qui est présidé par l'ancien chef du parti libéral de l'Ontario, M. Stuart Smith. Ce dernier a exposé certains des problèmes qu'entrevoit le Conseil pour la recherche et le développement au cas où ce projet de loi serait adopté sans amendement. Pour sa part, le président de Nova Corporation, Bob Blair, a établi un parallèle entre les traditions des sociétés appartenant à des Canadiens et celles des compagnies étrangères, notamment américaines. Le témoignage de ces gens montre bien que toutes sortes de Canadiens se préoccupent de la façon dont sera appliqué le projet de loi.

Lors d'une de mes interventions précédentes à la Chambre des communes, j'avais souligné que les compagnies canadiennes faisaient en gros deux fois plus de recherche et de développement que les sociétés américaines au Canada. Des études réalisées par le Conseil des sciences du Canada sont là pour le prouver. Une des études du Conseil des sciences du Canada révélait que, dans deux situations différentes, il était évident que les sociétés canadiennes accordaient plus d'importance aux activités de recherche et de développement au Canada.

C'est un point essentiel, car nos jeunes ne veulent pas seulement avoir la possibilité de travailler en usine. Certains voudraient faire de la recherche et du développement. S'il n'existe pas de possibilités d'emploi dans ce domaine au Canada, beaucoup de nos jeunes seront obligés d'aller chercher du travail ailleurs. En outre, si nous ne faisons pas de recherche et de développement au Canada, nous ne profiterons pas des progrès technologiques. Autrement dit, si les Canadiens n'ont pas l'occasion de faire de la R & D et de mettre au point de nouvelles méthodes de fabrication et de nouvelles machines, le Canada perdra des emplois non seulement à court terme, mais à long terme. Il est donc important d'imposer certaines responsabilités au ministre en adoptant ce projet de loi.

Dans son exposé, le président de Nova Corporation, M. Blair, a déclaré que, d'après lui, les sociétés où les intérêts canadiens sont majoritaires s'intéressaient davantage aux intérêts du Canada que les sociétés contrôlées par des étrangers. Nous aurons l'occasion d'approfondir la question en discutant des divers amendements qui seront étudiés à la Chambre des communes aujourd'hui et dans les deux ou trois prochaines semaines.

Toutefois, l'idée générale qui ressort de ce que nous a dit M. Blair est très importante, et celui-ci ne peut sûrement pas être accusé d'être un socialiste ni un partisan du NPD. Selon lui, les gens qui ont été élevés au Canada et dont l'entreprise a ses racines dans notre pays ont habituellement un plus grand sens de leurs responsabilités envers la société canadienne. Je pense que c'est logique. Malheureusement, le contraire est vrai aussi. Une société américaine dont le siège se trouve à Atlanta ou dans une autre ville du Sud aura tendance à défendre les intérêts de cette région. Elle aura une certaine loyauté envers son pays. Cela veut dire, comme dans les cas que j'ai déjà cités,

que lorsque les sociétés étrangères acquièrent des propriétés et de nouvelles idées technologiques en achetant une entreprise canadienne, elles en font profiter leur propre pays. Cela veut dire également que lorsque le temps viendra pour elles, comme cela se produit habituellement dans certains secteurs, de procéder à des licenciements ou de fermer une usine, elles ne seront pas aussi disposées à le faire dans leur pays plutôt qu'à Hamilton, Winnipeg, Ottawa ou en Colombie-Britannique. C'est un problème qui se pose. Nous ne prétendons pas que ces sociétés étrangères sont malveillantes. Ce n'est guère le cas. Mais de par leur nature même, elles ont d'autres intérêts et d'autres loyautés.

• (1530)

En adoptant une telle mesure législative, il importe de nous assurer que le ministre et ses services veillent à ce que ces entreprises respectent certaines lignes de conduite canadiennes. La Chambre des communes est le lieu tout indiqué où les mettre au point.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, c'est la troisième fois que j'ai l'occasion de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. J'ai suivi le débat, mais rien de ce que j'ai entendu ne m'a fait changer d'avis quant à l'urgence de cette mesure. Je le répète, il s'agit en réalité d'une opération de relations publiques. Je ne pense pas que ce projet de loi permettra de créer immédiatement des emplois au Canada ou dans la région de l'Atlantique. C'est comme la vieille histoire de la note que le prêcheur avait inscrite dans la marge de son sermon: «Argument faible, tapez sur la chaire». Le gouvernement utilise la même tactique fautive d'argument énergique et cohérent.

Il l'a fait souvent ces derniers temps, surtout à l'adresse des États-Unis. Les Canadiens commencent à se demander à quel point nous devons être unis sur le plan économique. M. Hurtig, un nationaliste canadien, éditeur en Alberta a déclaré que l'accord pétrolier récemment conclu entre les provinces de l'Ouest et Ottawa constituait le cadeau le plus généreux que nous n'ayons jamais fait de toute notre histoire aux sociétés pétrolières et étrangères. Il n'est pas entré dans les détails, mais il a dit que le nouvel accord revenait à faire cadeau de milliards de dollars à des sociétés étrangères tout en nous exposant à perdre nos réserves de pétrole léger canadien facilement accessibles.

Nous tiendrons certainement un débat quant au caractère que doivent revêtir nos liens économiques avec les États-Unis. J'attends cela avec impatience. Néanmoins, parlons de l'investissement étranger dans le contexte de ce projet de loi. Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur notre motion n° 9 portant ceci:

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 5, en retranchant la ligne 27, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«influencent l'investissement au Canada et de discuter avec les représentants des travailleurs, des entreprises et des collectivités l'incidence des projets d'acquisition d'entreprises existantes et d'établissement de nouvelles entreprises par des non-Canadiens sur l'emploi et la croissance économique dans la région.